COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 07 – du 28/09/2026

Responsable : **Laurent ABRACHY (CTD PPF)**
Présents : **Laurent ABRACHY, JeanClaude BARONIAN, Patrice FERRER, Michel PELLETIER**
Excusés :
Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.
Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La commission approuve le PV n° 06 du 21/09/2026 et passe à l'ordre du jour

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 07 – du 28/09/2026

COURRIERS

- Courriel du 18/09/2027 de ASF TALLARD : Demande report rencontre U14 D2 suite à un décès dans la famille de l'éducateur. Lu et noté, nécessaire fait ;
- Courriel du 19/09/2026 de SC VINON : Liste des éducateurs. Lu et noté ;
- Courriel du 21/09/2026 de EP MANOSQUE : Terrain stabilisé indisponible jusqu'à fin octobre. Lu et noté ;
- Courriel du 26/09/2026 de l'Astreinte : Absence de l'équipe U18 de l'AS FORCALQUIER à la rencontre du 26/09/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 28/09/2026 de Mairie de VILLENEUVE : Fermeture du stade Edmond AILLAUD du 29/09 au 20/10/2026. Lu et noté.

CHAMPIONNATS

RAPPEL :

1 La commission tient à vous rappeler que toutes demandes de modifications de date et d'horaire doivent être effectuée sur Foot club 10 jours avant la date de la rencontre

2. La commission tient à vous rappeler que toutes rencontres doivent faire l'objet d'une FMI, penser à vous rapprocher de votre club afin que chaque responsable d'équipe soit bien désigné afin d'avoir accès à la feuille de match informatisé.

❖ ***U14***

Toutes les rencontres de GJ VIVOR se joueront à VILLENEUVE

❖ ***D1***

↳ ***Journée 3 du 26/09/2026***

- Match n°56533931 : CA DIGNE 04 F – US MOYENNE DURANCE 1. **Reportée au 17/10/2026. Accord des 2 clubs.**

Feuilles de match manquantes

↳ ***Journée 2 du 19/09/2026***

- Match n°79439854 : GAP Foot 05 1 - CA DIGNE 04 F. **La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous fournir cette dernière pour le lundi 28/09/2026 avant 12h00, délai de rigueur. Reçue**

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 07 – du 28/09/2026

- ***D2***
  - ***Journée 1 du 12/09/2026***
    - Match n°56534037 : GJ BASSIN DU LARGUE 1 – AS FORCALQUIER 1. **Reprogrammé le 10/10/2026 à 15h00.**
  - ***Journée 2 du 19/09/2026***
    - Match n°56534041: ASF TALLARD 1 – GAP Foot 05 2. **Reprogrammé le 10/10/2026 à 14h00.**
  - ***Journée 3 du 26/09/2026***
    - Match n°56534043: AS FORCALQUIER 1 – L'ARGENTIERE SP 1. **Reprogrammé le 28/11/2026 à 15h00.**

- ***U15 à 8***
  - ***Journée 1 du 03/10/2026***

    En raison de la rentrée du Foot féminin et de la rencontre U16R F de l'équipe du GFA, la rencontre suivante est reportée au **samedi 21/11/2026 à 16h00**
    - Match n° 79687531 : AF CHAMPSAUR VALGAU – O BRIANCON SERRE CHE.
  - ***Journée 2 du 10/10/2026***
    - Match n° 79687538 : USB SEYNE LES ALPES – AF CHAMPSAUR VALGAU. **Reprogrammé le 31/10/2026 à 14h00. Accord des 2 clubs.**

- ***U16***

  Toutes les rencontres de GJ VIVOR se joueront à VOLX.

  En raison du Forfait général de l'équipe de l'EP MANOSQUE en U16 D2, le résultat de la rencontre du dimanche 20/09/2026 est annulé et toutes les équipes devant les rencontrer seront exemptes.
- ***D1***
  - ***Journée 3 du 27/09/2026***
    - Match n°79487172: GAP Foot 05 1 – CA DIGNE 04 F 1. **Reporté au 18/10/2026 à 11h00. Accord des 2 clubs.**
- ***D2***
  - ***Journée 2 du 20/09/2026***
    - RAS

- ***U18***

  Toutes les rencontres de GJ VIVOR se joueront à ORAISON

  En raison du forfait général de l'équipe de GAP Foot 05, toutes les équipes devant les rencontrer seront exemptes.
  - ***Journée 3 du 19/09/2026***

    En raison du 2e tour de la Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole Les rencontre suivantes sont reprogrammées le **samedi 31/10/2026 à 16h00**
    - Match n° 56533554: LARAGNE SP 1 – ASF TALLARD 1
    - Match n° 56533553: FC SISTERON 1 – EP MANOSQUE 1
    - Match n° 56533556: AS FORCALQUIER 1 – GJ VIVOR 1

  - ***Journée 5 du 03/10/2026***

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 07 – du 28/09/2026

- En raison de la qualification des clubs de l'ASF TALLARD et de l'EP MANOSQUE pour le 3e tour de la Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole prévu le 03/10/20236. Les rencontres suivantes sont reprogrammées le **samedi 19/12/2026 à 15h00**
  - Match n° 56533565: LARAGNE SP 1 – EP MANOSQUE 1
  - Match n° 56533567: AS FORCALQUIER 1 – ASF TALLARD 1

COUPES

La commission procède au tirage du tour de cadrage des coupe U14, U15 à 8 et U16

- **Coupe Adrien GILLY U14**
  - *Cadrage le 17/10/2026 à 14h00*
    - ✓ ASF TALLARD 1 (D2) - AS FORCALQUIER 1 (D2)
    - ✓ AS EMBRUN 1 (D2) – GAP Foot 05 3 (D2)

Exempts :

- ***Régional***
  - ✓ GAP Foot 05 1, US MOYENNE DURANCE 1
- ***District 1***
  - ✓ CA DIGNE 04 F 1, EP MANOSQUE 1, ESVVG 1, GAP Foot 05 2, GJ VIVOR 1, US MOYENNE DURANCE 2,
- ***District 2***
  - ✓ AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1, Entente AS/OB/SAINT-CREPIN 1, GJ BASSIN DU LARGUE 1, O CHORGES 1.

- **Coupe Jean Louis ESCALIER U15 à 8**
  - *Cadrage le 17/10/2026 à 14h00*
    - ✓ FC BARCELONNETTE 1 (D) – USB SEYNE LES ALPES 1 (D)
    - ✓ SC VINON 1 (D) – US VIVO 04 1 (D)
    - ✓ LA ROCHE SP 1 (D) - O BRIANCON SERRE CHE 1 (D°

Exempts :

- ***District 1***
  - ✓ AF CHAMPSAUR VALGAU 1, AS SAINT ANDRE 1, FC SISTERON 1, LARAGNE SP 1, Entente VOLONNE/MALIJAI 1.

- **Coupe Albert MEYER U16**
  - *Cadrage le 18/10/2026 à 11h00*
    - ✓ US MOYENNE DURANCE 3 (D2) – GAP Foot 05 2 (D2)
    - ✓ Entente du BUECH 1 (D2) – AF CHAMPSAUR VALGAU 1 (D2)

Exempts :

- ***Régional***

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 07 – du 28/09/2026

- ✓ US MOYENNE DURANCE 1
- ***District 1***
  - ✓ AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1, CA DIGNE 04 F 1, FC SISTERON 1, GAP Foot 05 1, GJ VIVOR 1, LARAGNE SP 1, Entente AS/OB/SAINT-CREPIN 1, US MOYENNE DURANCE 2,
- ***District 2***
  - ✓ AS EMBRUN 1, AS FORCALQUIER 1, Entente FCLS/AVANCE 1, FC MALIJAI 1.

❖ **Coupe Pierre LANZA U18**

- Cadrage le 28/11/2026
- ¼ de Finale le 30/01/2027
- ½ Finale le 27/03/2027
- Finale le 29 ou 30/05/2026

Prochaine réunion en visioconférence : lundi 05 octobre 2026
Prochaine réunion en présentiel : lundi 19 octobre 2026

Le responsable de la commission

Laurent ABRACHY

Le secrétaire de séance

Michel PELLETIER